

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 octobre 2013 portant nomination à la Commission centrale d'aide sociale

NOR : AFSA1330710A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 134-2 et R. 134-6;
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-250 QPC du 8 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée rapporteure auprès de la Commission centrale d'aide sociale, en tant que personne particulièrement qualifiée en matière d'aide ou d'action sociale : Mme GUILLARD Audrey.

Est nommée assesseure auprès de la Commission centrale d'aide sociale, en tant que personne particulièrement qualifiée en matière d'aide ou d'action sociale : Mme BROSSET-HOUBRON Marie.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 octobre 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service du service des politiques d'appui,
adjointe à la directrice générale de la cohésion sociale,
V. MAGNANT*